



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET

Date de convocation :

24/03/2022

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille vingt-deux et le trente et un mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Naïma METLAINE, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs Xavier BERAGUAS, Denis OLIVE, Claudie SERRE, Maryse NOGUÈS, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Armande IGLESIAS, , Caroline MERLE, Damien OTON, Yasmine SEBAHOUI, Mélissa OBBIH, Jean-Philippe LECOINNET, Nicole HERRISSON, Vanessa DENAYRE, Georges LLOBET, Daniel RENOULLEAU, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Alain DOMENECH (pouvoir à Claude AYMERICH), Jean-Louis LIGAT, (pouvoir à Annabelle ALESSANDRIA), Danielle POUDADE (pouvoir à Jean-Philippe LECOINNET).

Absentes : Jade SAVOYE

Mme Mélissa OBBIH a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022/26 : AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX SUR L'HOSPICE – LOT 6 CAMPANAIRE - PARATONNERRE

Le Maire rappelle la délibération n°2020/79 du 26 Novembre 2020 qui valide le marché de travaux pour la restauration de l'hospice, chapelle et dortoirs.

A la suite des travaux déjà effectués (tranche 3 sur 5 en cours), il est nécessaire d'établir un avenant au marché initial sur le lot 6 campanaire – paratonnerre. Il s'agit du basculement des postes relatifs à la protection contre la foudre, initialement prévus en tranche optionnelle 1, en tranche optionnelle 4. L'installation du paratonnerre a été décalée à la fin du chantier, lorsque les revêtements de sol seront rénovés, pour éviter de refaire la mise à la terre et les liaisons équipotentielles qui passent en tranchée au pied du bâtiment. Le parafoudre qui fait aussi parti du dispositif (fusible qui protège le tableau électrique) est lui aussi reporté. En effet les installations électriques seront modifiées en milieu d'année avec le déplacement du compteur ENEDIS.

Nouvelle répartition du marché : TO 1 : 1 494.60€ H.T

TO 4 : 8 314.40€ H.T

Le Maire demande à l'assemblée de se positionner.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise désignée ci-après, pour le montant suivant :

Lot 6 : BODET : 0€

DONNE pouvoir au Maire pour signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 31 mars 2022

Le Maire

William BURGHOFFER

